

Fiche de poste



Délégué de l'Association

- Participer aux publications faites sur le site internet et sur la page Facebook et sur le groupe privé « les adoptants et adoptés de SOS Boubous » et autres supports
- Participer à la conversation Messenger pour l'équipe dans son intégralité
- Se tenir informé de la réglementation
- Participer activement à la vie de l'association en faisant vivre le site internet, la page Facebook ou autre et participer voire organiser des manifestations
- Respecter les procédures (détaillées dans le guide du délégué)
- Participer aux réunions mensuelles d'équipe (dans la mesure du possible bien entendu)
- S'engager à ne placer un chien que lorsque tout le dossier administratif et financier est en règle
- S'assurer de la stérilisation de l'adopté
- Assurer un suivi régulier de ses placements
- S'engager en plus des écrits qui sont nécessaires et importants (tout est à noter sur le forum) à prendre le téléphone afin de rendre les contacts moins impersonnels
- Mise en ligne des candidatures adoptants et mail de réception à envoyer
- Mise en ligne des inscriptions des chiens avec conversation téléphonique OBLIGATOIRE avec le cédant
- Prévenir les adoptants qu'ils recevront la carte ICAD prochainement (suivre l'info qui sera mise sur le forum)
- Rechercher des pensions et/ou des éducateurs si besoin
- Créer des partenariats avec des refuges et SPA
- Communiquer au maximum sur l'existence de l'association auprès des vétérinaires, refuges, autres associations, SPA ...
- Faire une publication sur Facebook à l'aide du modèle donné quelques jours après le placement d'un adopté
- Faire une publication sur Facebook à l'aide du modèle donné à l'occasion de l'anniversaire des loulous dont vous avez suivi le dossier
- Faire un suivi des candidatures qui auront été mises en ligne et relancer tous les 3 mois afin de savoir si elles sont toujours d'actualité
- S'inscrire sur divers groupes de Bouvier suisses sur Facebook
- Rechercher et prévenir la secrétaire dès que vous voyez un boubou en recherche d'une nouvelle famille
- Organiser un co voiturage si nécessaire pour urgence vers une FA ou une pension
- Lors des placements d'adoptés, rappeler aux adoptant qu'ils peuvent commander sur nos sites partenaires (alimentation, médaille ...)
- Lors d'une adoption l'adhésion à l'association n'est pas OBLIGATOIRE toutefois, il est opportun de préciser que ses 20 euros d'adhésion nous permettent d'aider les loulous en détresse
- Rester disponible pour les familles adoptives
- Respecter les décisions d'équipe, en particulier lorsque l'on a un avis personnel différent
- Respecter les autres bénévoles et rester poli et courtois